



## MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, que lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville qui se tiendra le 11 janvier 2021 à 19h, à l'hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon où, via un enregistrement sur le site internet, selon l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation suivante :

#### Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'article 5.2.3 du règlement de zonage no 364-2004 qui indique que le bâtiment principal doit être situé à au moins 10 mètres de ligne arrière alors qu'il souhaite construire le bâtiment à 5m de la ligne arrière.

#### Identification du site concerné :

Propriété de M. Carl Veilleux située au Lac Landry.

Désignation cadastrale : Lot no 4 685 007 du cadastre du Québec.

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les citoyens pourront transmettre leur question ou commentaire par courriel à l'adresse suivante, [dg@ville.hebertville.qc.ca](mailto:dg@ville.hebertville.qc.ca) ou encore par écrit à l'attention de M. Sylvain Privé au 351, rue Turgeon, Hébertville (Québec).**

**DONNÉ À HÉBERTVILLE** ce quatorzième jour du mois de décembre deux mille VINGT.



Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de poste, sur le site internet ainsi que sur la page Facebook du service des loisirs désignés, le 14 décembre 2020 entre 8 h et 16 h 00.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 14<sup>ème</sup> jour de décembre 2020.



Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier